

News sur le coronavirus: À quoi les entrepreneurs et les fiduciaires doivent-ils actuellement prêter attention? Informations sur la planification des liquidités, le chômage partiel, les comptes annuels, les impôts et les assurances sociale

La pandémie de coronavirus entraîne des interruptions d'exploitation ainsi que l'effondrement de la demande et donc d'importantes pénuries de liquidités. La Confédération a par conséquent ficelé un programme d'aide d'urgence. En ces temps difficiles, il s'agit de garder une vue d'ensemble et de prendre les mesures adéquates étape par étape.

Il convient principalement d'examiner les points suivants: éventuelle demande d'un crédit transitoire COVID-19 (demande auprès de la banque), recours à la réduction de l'horaire de travail (annonce préalable auprès de l'office cantonal de l'économie et du travail / demande subséquente auprès de la caisse d'assurance-chômage), ainsi que demande de report d'impôts (auprès de l'administration fiscale) et de report du versement des contributions aux assurances sociales (auprès de la caisse de compensation AVS).

Lien(s) et téléchargement(s)

- [À quoi les entrepreneurs et les fiduciaires doivent-ils prêter attention en ces temps difficiles?](#)